

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 6 décembre 2024	N° 2024-659

Convocation du 29 novembre 2024

Aujourd'hui vendredi 6 décembre 2024 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :


M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PESCIANA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Alain ANZIANI à Mme Véronique FERREIRA
Mme Christine BONNEFOY à M. Patrick PUJOL
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET
Mme Eve DEMANGE à Mme Camille CHOPLIN
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE
M. Radouane-Cyrille JABER à M. Olivier CAZAUX
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Géraldine AMOUROUX
Mme Céline PAPIN à Mme Brigitte BLOCH

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 6 décembre 2024	<i>Délibération</i>
	Direction du Foncier	<i>N° 2024-659</i>

**BORDEAUX - rue des Genêts - Cession à Domofrance des parcelles TC239 à TC247
dans le cadre du projet de renouvellement urbain du quartier des Aubiers-Le Lac à
Bordeaux - Décision - Autorisation**

Madame Andréa KISS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du projet de renouvellement urbain du quartier des Aubiers-Le Lac à Bordeaux, Bordeaux Métropole a conclu un protocole foncier par délibération métropolitaine n°2023-76 du 27 janvier 2023 et ce, afin de définir les engagements mutuels de Bordeaux Métropole, Aquitanis, Domofrance et la ville de Bordeaux.

Ce protocole fixe notamment l'ensemble des futures mutations foncières ainsi que les valeurs foncières des différents terrains, déterminées en concertation avec les propriétaires et la Direction Immobilière de l'Etat (DIE).

Dans ce cadre, Bordeaux Métropole doit céder à Domofrance des emprises de terrains représentant une superficie totale de 5 440 m² constitutives de voies, d'espaces verts et de parking à détacher de la parcelle cadastrée TC224 d'une contenance cadastrale de 24 808 m² située rue des Genêts à Bordeaux. Ces emprises sont destinées pour partie à la résidentialisation/stationnement et pour partie à l'aménagement des pieds d'immeubles.

La parcelle TC224 ayant fait l'objet d'une division cadastrale à l'occasion de cette opération, la cession porte plus précisément sur neuf parcelles cadastrées TC239 à TC247 dont les contenances cadastrales respectives sont reportées sur le plan de cession joint.

Ces parcelles ont fait l'objet d'une désaffectation et d'un déclassement par arrêtés n° 23METPP00433 du 31/03/2023 et n° 23METPP00675 du 19/06/2023.

Le prix de cession est fixé à 272 000 € HT, soit 50 €/m² conformément au protocole foncier et l'avis de la DIE n°2023-33063-15017 du 15/04/2024, TVA en sus selon la réglementation en vigueur le jour de la réitération par acte authentique.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-37,
VU la délibération métropolitaine n°2023-76 du 27 janvier 2023,
VU l'avis de la Direction de l'Immobilier de l'Etat n°2023-33063-15017 du 15/04/2024,
VU les arrêtés de déclassement n°23METPP00433 du 31/03/2023 et n° 23METPP00675 du

19/06/2023,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT l'intérêt métropolitain du projet de renouvellement urbain du quartier des Aubiers/Le Lac à Bordeaux,

DECIDE

Article 1 : de céder à Domofrance les parcelles cadastrées TC239 à TC247 d'une contenance cadastrale totale de 5 440 m², situées rue des Genêts à Bordeaux, dûment déclassées du domaine public dont elles relevaient, moyennant le prix de 50 €/m², conformément au protocole foncier conclu par délibération métropolitaine n°2023-76 du 27 janvier 2023 et à l'avis de la Direction de l'Immobilier de l'Etat n°2023-33063-15017 du 15/04/2024, soit 272 000 € HT, TVA en sus selon la réglementation en vigueur le jour de la réitération par acte authentique,

Article 2 : d'imputer la recette provenant de cette cession au chapitre 77, compte 775, fonction 515 du budget principal de l'exercice en cours,

Article 3 : d'autoriser Madame la Présidente à signer l'acte authentique et tous documents afférents à cette opération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Contre : Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Madame LE BOULANGER, Monsieur PFEIFFER

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 6 décembre 2024

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 17 DÉCEMBRE 2024	Pour expédition conforme, par délégation, la Vice-présidente, Madame Andréa KISS
DATE DE MISE EN LIGNE : 17 DÉCEMBRE 2024	